



**RAPPORT DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Budget principal**

Le cycle budgétaire d'une commune, c'est à dire l'exécution des recettes et des dépenses de la commune commence par le vote du budget et se termine par le vote du compte administratif.

Le compte administratif est un document traduit sous forme de tableaux de synthèse qui présente l'exécution du budget par le maire conformément aux autorisations données par le conseil municipal au travers des délégations de l'article 2122-22 du CGCT et des délibérations.

BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du budget

L'exécution budgétaire 2020 se traduit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Report 2019	Réalisé 2020		Résultat de clôture 2020
Recettes (+)	7 742 373,24	50 485 981,00		
Dépenses (-)		49 896 994,17		
Résultat	7 742 373,24	588 986,83		8 331 360,07

INVESTISSEMENT	Report 2019	Réalisé 2020	Restes à réaliser	Besoin de financement 2020
Recettes (+)		12 950 162,96	511 800,00	
Dépenses (-)	2 421 955,22	10 216 428,97	1 873 485,16	
Résultat	-2 421 955,22	2 733 733,99	-1 361 685,16	-1 049 906,39

EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2020	7 281 453,68
------------------------------------	---------------------

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et les recettes de la section de Fonctionnement du Budget de l'exercice 2020 s'équilibrent en prévision à la somme de 56 200 000€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 944 500,00	
012	Charges de personnel	29 840 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	4 813 100,00	
65	Charges de gestion courante	2 808 050,00	
66	Charges financières	2 250 000,00	
67	Charges exceptionnelles	112 350,00	
	Total des dépenses réelles	50 768 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 800 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>1 632 000,00</i>	
	Total des opérations d'ordre	5 432 000,00	
002	<i>Résultat reporté (excédent)</i>		7 742 373,24
013	Atténuation de charges		260 000,00
70	Produits des services et du domaine		2 431 700,00
73	Impôts et taxes		35 273 600,00
74	Dotations subventions et participations		9 110 746,76
75	Autres produits de gestion courante		696 180,00
76	Produits financiers		565 000,00
77	Produits exceptionnels		78 400,00
	Total des recettes réelles		48 415 626,76
042	Opérations ordre transfert entre sections		42 000,00
	TOTAL	56 200 000,00	56 200 000,00

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement concernent les dépenses récurrentes de la collectivité, elles concourent au bon fonctionnement des services.

Les principales dépenses de fonctionnement de la commune se concentrent sur les charges de personnel (61,4%) ; sur les charges à caractère générales (19,7%) et sur les charges financières qui correspondent à 4% des dépenses réelles de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2020	CA 2020	TAUX de réalisation
011	Charges à caractère général	10 944 500,00	9 531 102,48	87,1%
012	Charges de personnel	29 840 000,00	29 629 932,64	99,3%
014	Atténuation de produits	4 813 100,00	4 504 105,00	93,6%
65	Charges de gestion courante	2 808 050,00	2 626 783,47	93,6%
66	Charges financières	2 250 000,00	1 911 285,20	85%
67	Charges exceptionnelles	112 350,00	78 176,14	69,6%
	Total dépenses réelles	50 768 000,00	48 281 384,93	95,1%
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 632 000,00</i>	<i>1 615 609,24</i>	<i>99%</i>
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 800 000,00</i>		
	Total dépenses d'ordre	5 432 000,00	1 615 609,24	29,8%
	TOTAL	56 200 000,00	49 896 994,17	88,8%

➤ **Les charges à caractère général : 9 531 102,48€** (chapitre 011).

Les charges à caractère général recensent d'une part, les dépenses utiles au fonctionnement des services de la ville, d'autre part les dépenses utiles au cadre de vie.

Ces dépenses représentent 19,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré la crise sanitaire, la ville a tenu à renforcer son offre de mini-séjours ainsi que toutes les activités proposées aux enfants au cours de l'été dernier. Ce sont près de 230 enfants qui ont pu en bénéficier pour un budget de 120 000€.

Un budget de plus de 2 349 000€ a été consacré à l'enseignement pour garantir les conditions d'accueil et d'apprentissage dans les écoles de la ville. Les départs en classe de découverte ont été interrompus du fait du confinement général. Le coût des transports collectifs (90 913€) représente la moitié de celui de l'an passé. Les frais d'alimentation sont également en baisse d'environ 20% (724 270€) par rapport à 2019.

Les effets de la crise sanitaire ont certes réduit des postes de dépense comme l'alimentation, le transport scolaire, les classes de découverte, la programmation culturelle ou encore les activités sportives pour un montant de 487 200€ qui ont été réaffectés à d'autres dépenses d'entretien avec l'achat de matériel et fournitures ; des frais de nettoyage supplémentaires dans les bâtiments publics de la ville. Ce n'est pas moins de 780 000€ (hors frais de personnel) qui ont été utilisés pour couvrir les dépenses liées à la crise sanitaire.

Un budget de 743 000€ a été consacré à la sécurité à travers des frais de formation du personnel, des frais de matériel et d'entretien dans les équipements municipaux.

Les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage) s'élèvent à 1 576 526€

Celles correspondant à la téléphonie, au carburant ainsi qu'à l'affranchissement représentent 331 358€

Par ailleurs, ce sont 617 400€ qui ont été consacrés au nettoyage urbain de la ville et 1 849 694€ pour l'entretien, la réparation de la voirie, des espaces verts, des bâtiments publics, des équipements sportifs (stades et gymnases).

Enfin, les taxes et impôts ont représenté 221 934€. Ces derniers concernent la taxe foncière payée par la ville au titre de notre patrimoine.

➤ **La masse salariale : 29 629 932,64€** (chapitre 012).

Elle représente 61,4% des dépenses réelles de fonctionnement et progresse de 2,7%.

Les dépenses relatives à la masse salariale peuvent être classées en trois catégories :

- La rémunération indiciaire chargée des personnels titulaires (10 952 042,04€) et du personnel non titulaire (6 167 848,11€) ; le régime indemnitaire des titulaires (3 030 106,64€), ainsi que diverses indemnités accessoires comme l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, et la nouvelle bonification indiciaire (725 453,58€) ainsi que le remboursement des frais de transport du personnel pour 466 461€ ; les autres personnels pour 114 981,56€, et les emplois d'insertion pour 56 776,71€.
- Les charges patronales supportées par la collectivité au profit des organismes sociaux : Urssaf (3 557 962€), Caisses de retraite (3 758 822,72€) et Assedic (243 650€). La commune a souscrit également une assurance pour la protection du personnel pour 175 727,34€.
- Les cotisations fiscales obligatoires assises sur les salaires permettant de couvrir le montant versée au centre national de la fonction publique et au centre de gestion pour 299 643,18€, les cotisations aux organismes sociaux pour 80 457,76€.

➤ **Les atténuations de produits : 4 504 105,00€** (chapitre 014).

Ce chapitre regroupe trois catégories de dépenses qui impactent fortement le budget de la commune.

Il s'agit notamment :

- Du reversement à l'établissement public (Territoire ParisEstMarne&Bois) par convention d'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (2 600 000€) pour la dernière année ;
- Du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (1 562 492€), dont le montant est fixé depuis sa mise en œuvre en 2008 suite à la suppression de la taxe professionnelle ;
- Du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (341 613€) ;

➤ **Les charges de gestion courante : 2 626 783,47€** (chapitre 65).

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses concernant les participations aux organismes de regroupement tels que le territoire ParisEstMarne&Bois pour 403 653€ au titre du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) ; Infocom94 pour 214 056,63€ au titre de la gestion informatique des logiciels métiers de la collectivité ainsi qu'une participation au titre de la sécurité civile de 543 745,98€.

Par ailleurs, la subvention au CCAS de 473 000€ ; au PRE de 25 000 €, les subventions aux associations de 567 149,30€ et les indemnités des élus (225 873,16€) figurent également dans ce chapitre, ainsi que les créances en non-valeur pour 50 286,11€, les cotisations retraites pour 18 299,13€.

Egalement, le reversement contractuel à EFFIA des recettes relatives au stationnement de voirie et le versement à Ile de France Mobilité de la redevance pour l'exploitation du parc Relais de la gare Robert Schumann pour 105 720,16€.

➤ **Les charges financières : 1 911 285,20€** (chapitre 66)

Elles reculent de près de 6% par rapport à 2019 du fait des réaménagements des emprunts structurés engagés depuis 2017 et de l'extinction naturelle de la dette.

Les intérêts de la dette représentent 4% des dépenses de fonctionnement.

➤ **Les charges exceptionnelles : 78 176,14€** (chapitre 67) comportent les opérations d'annulation de titres sur exercice antérieur ainsi que le règlement de charge contentieuse.

➤ **Les opérations d'ordre : 1 615 609,24€ (chapitres 042)** concernent pour l'essentiel les dotations aux amortissements.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2020	CA 2020	TAUX de réalisation
002	Résultat reporté (excédent)	7 742 373,24		
013	Atténuation de charges	260 000,00	205 261,90	79%
70	Produits des services et du domaine	2 431 700,00	2 819 376,01	116%
73	Impôts et taxes	35 273 600,00	35 941 174,92	101,9%
74	Subventions et participations	9 110 746,76	9 858 054,98	108,2%
75	Autres produits de gestion courante	696 180,00	769 613,17	110,6%
76	Produits financiers	565 000,00	565 660,62	100,1%
77	Produits exceptionnels	78 400,00	298 468,60	380,7%
	Total recettes réelles	48 415 626,76	50 457 610,20	104,2%
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>42 000,00</i>	<i>28 370,80</i>	<i>67,6%</i>
	Total recettes d'ordre	42 000,00	28 370,80	67,6%
TOTAL		56 200 000,00	50 485 981,00	89,8%

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

- **Les atténuations de charges : 205 261,90€** (chapitre 013) représentent 0,4% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit pour l'essentiel de remboursement sur rémunération du personnel.

- **Les produits des services et du domaine : 2 819 376,01€** (chapitre 70) représentent 5,6% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit pour l'essentiel des participations des usagers dans les services culturels, scolaire, périscolaire, social et sportif pour un montant de 2 107 563,16€.

Pour information, la crise sanitaire, a eu pour conséquence une diminution de ces recettes liées aux services à la population d'environ 650 000€.

Les droits de voirie représentent 461 962,09€ et les forfaits post-stationnement 40 961,00€.

Les concessions de cimetière : 48 563€, les mises à disposition de personnel : 91 592,49€ et les remboursements divers 68 734,25 €.

- **Le produit des impôts et taxes : 35 941 174,92€** (chapitre 73) :

Les impôts et taxes constituent la principale ressource de la commune (71,2%) des recettes réelles de fonctionnement.

Les baisses du FSRIF (-461 000€) et des droits de mutation (-370 000€) ont largement été compensées par la hausse du produit des impôts locaux en dépit de la baisse des taux d'imposition :

- Le produit fiscal local : 24 280 205€

Tout comme l'an passé, ce produit résulte de la diminution du taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti votée en 2020.

- La taxe d'habitation (34,49%) pour un produit encaissé de 15 451 060€
- La taxe sur le foncier bâti (21,50%) pour un produit encaissé de 8 415 652€
- La taxe sur le foncier non bâti (136,80%) pour un produit encaissé de 311 089€
- Des rôles supplémentaires pour 102 404€

Rappel des bases notifiées en 2020 :

Taxe d'habitation : 44 798 665€

Taxe sur le Foncier Bâti : 39 128 085€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 227 404€

- L'attribution de Compensation versée par la Métropole : 5 276 511€
- La Taxe sur l'électricité : 484 171,91€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la dernière année : 2 901 366€
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 176 052€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 203 564,14€
- Les droits de mutation : 1 444 337,87€
- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole (aide exceptionnelle) : 162 475€
- Autres impôts et taxes : 12 492€

➤ **Les dotations et subventions perçues : 9 858 054,98€** (chapitre 74).

Les dotations et les subventions sont le deuxième poste de recettes pour la commune, ils représentent 19,50% des recettes réelles de Fonctionnement.

Ce chapitre est principalement composé de :

- La Dotation forfaitaire : 3 676 730€
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 448 596€
- La Dotation nationale de péréquation 502 181€
- La dotation de recensement 5 227€
- La Dotation Globale Décentralisée 36€
- Les subventions des autres organismes tels que la CAF, le territoire, la Métropole : 2 643 537€.
- Les compensations fiscales : 930 349€
- Les subventions du Département : 306 255€
- Les participations de l'Etat : 274 608€
- La part du FCTVA portant sur les dépenses de fonctionnement : 70 535€

- **Les autres produits de gestion courante : 769 613,17€** (chapitre 75).

Elles concernent principalement les revenus des immeubles (loyers des agents logés) pour un montant de 725 096€ et 19 409€ de reversement dans le cadre des concessions ainsi que 25 107,25€ pour la Convention d'Occupation du domaine public avec Orange (Antenne relais).

- **Les produits financiers : 565 660,62€** (chapitre 76).

Ce poste correspond au produit versé par l'Etat pour la sortie des emprunts à risques pour l'exercice.

- **Les produits exceptionnels : 298 468,60€** (chapitre 77).

Ce poste concerne les recettes non récurrentes, notamment les indemnités d'assurance suite à sinistre. En outre, la commune a enregistré en 2020, 298 468€ de produits exceptionnels dont 169 000€ au titre de la liquidation de la SEMAVIL.

- **Les opérations d'ordre : 28 370,80€** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférables.

CONCLUSION :

Ratios pour 2020 (population totale retenue 28 567 habitants)

ratios	2020
Produit des impositions directes par habitant	849,93€
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 766,29€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,4%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	109%

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement du Budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à la somme de 17 900 000 €.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Taux réalisation	Report
040	Opérations d'ordre	42 000,00	28 370,80	67,5%	-
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00	974 665,39	64,9%	-
	Total des opérations d'ordre	1 542 000,00	1 003 036,19	65%	-
16 et 10	Emprunts et dotations	4 576 092,52	4 137 309,18	90,41%	-
	Total des opérations financières	4 576 092,52	4 137 309,18	90,41%	-
20	Immobilisations incorporelles	171 246,54	119 961,82	70,1%	17 395,00
204	Subventions d'équipement versées	162 351,28	83 627,99	51,5%	36 141,98
21	Immobilisations corporelles	6 214 634,33	3 503 655,83	56,4%	1 023 353,86
23	Immobilisations en cours	404 872,20	141 485,14	34,9%	161 013,24
	VOTE PAR OPERATION				
2012000019	ANRU Simone Veil	7 047,91	-	-	-
2014000020	Parc urbain Friedberg	2 399 800,00	1 227 352,82	51,1%	635 581,08
	Total des dépenses d'équipement	9 359 952,26	5 076 083,60	54,2%	1 873 485,16
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 421 955,22	-	-	-
	TOTAL	17 900 000,00	10 216 428,97	57,1%	1 873 485,16

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Taux réalisation	Report
021	Virement section de fonctionnement	3 800 000,00	-	-	
040	Opérations d'ordre	1 632 000,00	1 615 609,24	99%	
041	Opération patrimoniales	1 500 000,00	974 665,39	65%	
	Total des opérations d'ordre	6 932 000,00	2 590 274,63	37,4%	
10	Dotations fonds divers	2 075 370,00	2 065 517,83	99,5%	
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	4 200 000,00	4 200 000,00	100%	
138	Autres subventions non transférables	29 880,00	29 880,00	100%	
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	6 000,71	75%	
26	Participations	-	58 875,32	-	
27	Autres immobilisations financières	13 500,00	28 093,60	208,1%	
	Total des recettes financières	6 326 750,00	6 388 367,46	101%	
13	Subventions d'investissement	1 607 250,00	1 081 317,41	67,3%	181 800,00
16	Emprunts et dettes	2 000 000,00	2 000 000,00	100%	
23	Immobilisations en cours	200 000,00	232 735,64	116,4%	
	VOTE PAR OPERATION				
2012000019	ANRU Simone Veil				
2014000020	Parc urbain Friedberg	834 000,00	657 467,82	78,8%	330 000,00
	Total des recettes d'équipement	4 641 250,00	3 971 520,87	85,6%	511 800,00
	TOTAL	17 900 000,00	12 950 162,96	72,3%	511 800,00

A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 49,7% des dépenses.

Nous y retrouvons des dépenses de sécurité à travers le projet de sécurisation de la ville d'un montant de 1 824 194€ ;

Des dépenses relatives au secteur de l'enseignement pour 655 934€ correspondant à l'achat de matériel et mobilier dans les écoles, à la restauration scolaire dans les centres de loisirs ; des travaux de peinture et d'entretien dans les établissements scolaires. Enfin, le projet de réfectoire Brel, projet pluriannuel portant sur les exercices 2020 et 2021.

Des investissements pour 1 687 352€ qui se traduisent principalement à travers les travaux d'entretien des bâtiments pour 434 693€ et le projet de parc urbain « Friedberg » pour 1 127 352€.

Le renouvellement et l'acquisition de matériel informatique pour développer le télétravail au sein des services de la collectivité pour 510 571€.

De l'outillage pour 320 882€ ; des installations de voirie pour 399 372€ ; des travaux de réseaux pour 1 115 369€.

2. Les opérations financières concernent pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette qui représentent 4 076 774€.
3. Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 003 036,19€. Elles retracent principalement des écritures comptables liées aux mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif.

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 6 388 367,46€ représentent 49,3% des recettes totales.

Elles sont composées du FCTVA pour 586 575€ ; de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 478 942€ et enfin de l'affectation du résultat, c'est-à-dire du besoin de financement 2019 de 4 200 000€.

2. Les opérations d'ordre 2 590 274,63€ représentent 20% des recettes totales. Elles comptabilisent les opérations d'amortissement des immobilisations pour 1 615 609€ et les reconstitutions de la SADEV pour la construction de l'école Simone Veil pour 974 665,39€. Ces écritures s'équilibrent en recette et en dépense.

3. Les recettes d'équipement 3 971 520,87€ représentent 30,7% des recettes totales. Elles comportent les subventions versées au titre des projet tels que le parc « Friedberg » pour 605 400€ ; le solde du projet d'accessibilité dans les écoles pour 45 400€ ; la construction du city stade pour 123 800€ ; la construction du terrain synthétique pour 231 250€ ; l'aménagement centre de sécurité urbaine pour 24 900€ et 31 000€ pour l'aménagement de l'Escale.

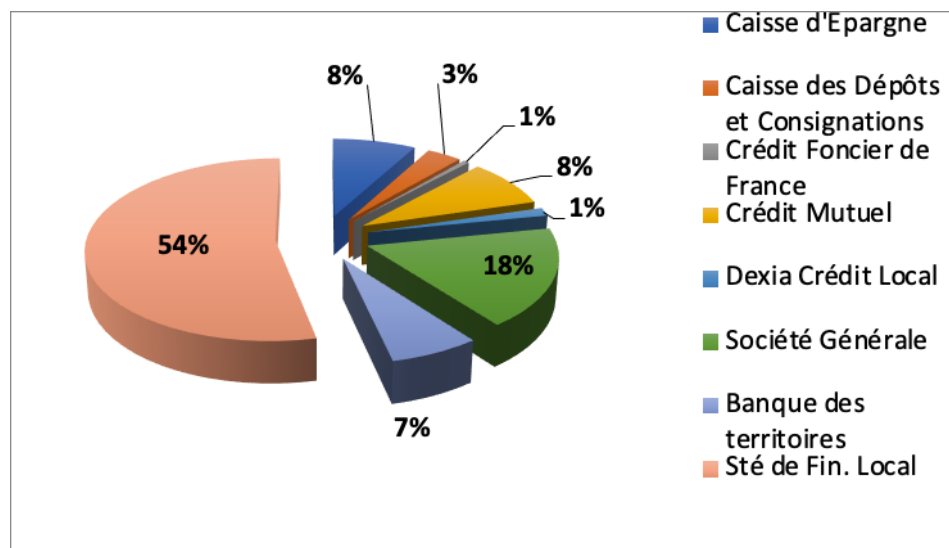
Les extensions de réseaux électriques des constructions nouvelles pour 493 622€. Ces écritures s'équilibrent en recette et en dépense.

Le produit de l'emprunt contracté en fin d'année 2020 pour 2 000 000€.

Enfin, le produit des amendes de police représente 77 442€.

CONCLUSION :

Le montant consacré au remboursement du capital de la dette est de 4 076 000€ et laisse apparaître une structure de dette par prêteurs comme suit :



Pour mémoire : le niveau d'endettement de la ville est de 55 344 905,17€ au 31 décembre 2020 (hors aide de l'Etat).